

REGLEMENT CHAMPIONNAT DES JEUNES 2023/2024



Article 1 :

Le Championnat des Jeunes des Pyrénées Atlantiques est une compétition individuelle proposée aux licenciés de la catégorie Poussin/Benjamin jusqu'à la catégorie junior 4 (de 2015 et plus, jusqu'à l'année 2005).

Article 2 :

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés au minimum en licence loisir avec le certificat médical présenté de non contre-indication à la pratique en compétition.

La licence doit être à jour lors de la date limite d'engagement.

Les **performances/contre-performances** de ce championnat sont validées par la Ligue Nouvelle Aquitaine uniquement si les participants qui se rencontrent ont la licence compétition !

Article 3 :

La tenue sportive est obligatoire (**short + T-Shirt**), elle doit être conforme aux règles du jeu de la FFTT (article 3.2.2)

Article 4 :

Les classements retenus afin d'établir les tableaux (pour la totalité du championnat) sont ceux du début de la saison 2023/2024 **phase 1.**

Article 5 :

Les Juges-Arbitres adapteront la formule des tableaux selon le nombre d'inscrits pour chaque tour, la formule permettra un nombre de matchs suffisant dans la journée.

La compétition se déroulera sous forme de tournoi par poule/tableau de classement et par catégorie.

Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie de classement immédiatement supérieure (si validé par le CDTT64) sachant qu'il devra rester dans cette catégorie **pour tous les tours suivants.**

<u>Tableau 1</u> → 500 pts MAX	<i>Poussin/Benjamin (11 ans et moins) garçons et filles</i>	Jeunes nés en : 2013/2014/2015 et plus
<u>Tableau 2</u> → 550 pts MAX	<i>Jusqu'à Minime (13 ans et moins) garçons et filles</i>	Jeunes nés en : 2011/2012/2013/2014/2015 et plus
<u>Tableau 3</u> → 550 pts MAX	<i>Cadet (14 et 15 ans) à Junior 4 (16 à 19 ans) garçons et filles</i>	Jeunes nés en : 2010/2009/ 2008/2007/2006/2005
<u>Tableau 4</u> → Plus de 550 Pts jusqu'à 699 pts	<i>Jusqu'à Junior 4 (jusqu'à 19 ans) garçons et filles</i>	Jeunes nés jusqu'à 2005

Article 6 :

Les conseils aux joueurs entre les points sont interdits pour ce championnat.

Ils peuvent être donnés lors de chaque fin de manche, de même que l'utilisation d'un temps mort par match.

L'arbitrage est assuré intégralement par tous les joueurs pour toutes les rencontres.

Article 7 :

Le calendrier est établi sur 3 tours plus une finale sur deux zones géographiques, le pôle Béarn avec 2 sites (Pau et Jurançon) et le pôle Basque.

Le club de Jurançon pour le pôle Béarn accueillera les jeunes du tableau 1 et 4

Les horaires des salles sont fixés à :

- Ouverture salles, 13h00.
- Pointage, entre 13h15 et 13h45.
- Début compétition, 14h00.
- Fin compétition prévue vers 19h00 max.

<u>Toute inscription reçue après la date limite ne pourra être validée.</u>			
TOURS	DATES	PÔLES	DATE LIMITE ENGAGEMENTS
1 ^{er} TOUR	16/12/2023	Bayonne-Pau-Jurançon	08 DECEMBRE 2023
2 ^{ème} TOUR	17/02/2024	Biarritz-Pau-Jurançon	09 FEVRIER 2024
3 ^{ème} TOUR	23/03/2024	Bayonne-Pau-Jurançon	15 MARS 2024
FINALE	25/05/2024	Pau	17 MAI 2024

Clubs concernés du pôle Basque (Biarritz et Bayonne) :

- Biarritz/Bayonne/Hasparren/Hendaye/Salies de Béarn/Saint Palais/Mauléon-Oloron.

Clubs concernés du pôle Béarn (Pau et Jurançon) :

- Pau/Lescar/Jurançon/Bernadets/Vath-Vielha/Monein/Biron-Orthez.

Article 8 :

Les joueurs/ses sont répartis/es en poules de trois ou quatre joueurs (clubs différents si possible) et jouent en 2 manches gagnantes ainsi que pour le premier tour dans chaque tableau.

Afin de faciliter la gestion des tableaux, les sorties de poules ne seront pas régies par les articles I.304.1 et I.305.1 (Règlements sportifs fédéraux) relatifs au placement des joueurs en sortie de poules.

De ce fait, deux joueurs d'un même club pourront être amenés à se rencontrer au 1er tour de tableau.

Seuls les ½ finales et le dernier tour de tableau complet se joueront en 3 manches gagnantes.

Les joueurs/ses de même club dans une même poule doivent se jouer en premier.

Le nombre d'engagés est de **32 joueurs maximums par tableau** et par pôle géographique.

Dans le cas où il y aurait plus de 32 inscrits dans un (des) tableau/x, un arbitrage sera effectué par le Comité Départemental en fonction notamment de la date d'envoi des inscrits par les clubs (Valable pour chaque pôle)

Article 9 :

Le montant de l'inscription par tour et par joueur est fixé à **5 euros**, l'inscription se fera au tour par tour **par MAIL sur Document support uniquement (.xls)**

L'inscription se fera pour chaque tour de compétition en **respectant les dates limites**, un récapitulatif des engagés par club sera transmis par trimestre vers les clubs afin de régularisation.

Un/e joueur/se inscrit/e mais absent/e (sauf certificat médical présenté) lors d'un tour sera considéré/ée comme ayant participé et devra sa participation financière de 5 euros, il/elle ne sera pas prioritaire lors du tour suivant.

Article 10 :

La participation à la finale est **gratuite** sur sélection avec un maximum de 24 sélectionnés par tableau (12 selon tableaux) (résultats obtenus lors des différents tours et au prorata des engagés par pôle).

En cas d'égalité pour se qualifier, le départage se fera au nombre de participation, et/ou aux meilleurs résultats obtenus/tours.

Il faut cependant avoir participé **à deux tours** pour être qualifié à la finale. Un joueur/se qui prend un carton rouge pendant la compétition **ne pourra pas participer à la finale.**

Un joueur/se forfait NON EXCUSE (absent le jour même sans avoir prévenu ou sans motif valable) ou qui abandonne pendant la compétition **ne pourra pas participer à la finale.**

Article 11 :

Les règles de la FFTT 2023/2024 sont applicables pour tous les points non évoqués dans ce règlement.

Article 12:

Le club organisateur doit assurer la logistique et les services suivants :

- Salle avec aires de jeu complètes disponibles avant l'ouverture de la salle avec distanciations prévues (tables et filets en état et en rapport avec le règlement fédéral, tables d'arbitrage et marqueurs de points en état d'utilisation, plaquettes de parties avec stylos, couloirs)
- Buvette à proximité immédiate.
- Les frais de bouche (café, boisson) des JA sont pris en charge par le club organisateur.
- **Un club organisateur ne respectant pas ce cahier des charges verra sa compensation financière diminuée.**

Article 13 :

Les trois meilleurs(es) filles et garçons de chaque tableau recevront une médaille (OR, AR, BR) à la fin de chaque tour.

Article 14 :

Des lots répartis seront attribués lors de la journée finale (T-Shirts/logo du CD TT 64, Bons d'achat), coupes et médailles pour les joueurs/ses sur le podium.

Différents challenges récompenseront les clubs et joueurs/ses participants/es :

- Le challenge des clubs :
Nombre de sélectionnés (présents) lors des finales de ce championnat.
Attribution d'une coupe définitive au 1^{er}, trophées au 2^{ème} et 3^{ème} + bons de réduction d'achat chez notre partenaire Dauphin TT.
Départage au plus jeune joueur
- Le challenge Féminin :
Club ayant le plus de filles engagées sur trois tours.
Attribution d'une Coupe définitive pour le club ayant le plus de filles engagées sur trois tours.
- Le challenge des champions :
Champions(nes) Départementaux aux 3 joueurs et joueuses gagnants de la finale
Attribution pour chaque **tableau** de coupes, trophées et médailles de Bronze
Attribution d'un lot de balles d'entraînement pour le club ayant le plus de jeunes sur les podiums.

